



Mandat negociation exclusif et "guerre" des agences

Par **sultane4073**, le **06/11/2015** à **14:12**

par facilité changeant de région nous avons demandé par mail à une agence ERA de nous sélectionner des biens correspondant à nos contraintes (handicap). Lors de son planning de visite nous lui avons demandé de prendre RDV avec l'agence MAXIHOME pour visiter un de leur bien. ERA a accepté bien que nous n'ayons pas signé de mandat de recherche. Nous avons visité ce bien conjointement avec l'agence ERA, l'agence MAXIHOME et une madame X qui est mandataire chez maxihome. Nous avons retenu cette maison. Au retour de la visite, ERA nous a fait signé un mandat de négociation exclusif, une offre d'achat en spécifiant la commission intercabinet entre ERA et madame X.. Tout nous paraissait normal... Mais madame X nous a fait envoyé une lettre recommandée AR à ERA disant que l'on se "rétractait" et qu'elle ne voulait pas traiter conjointement avec ERA. C'était avec elle seule ou pas. Nous avons envoyé cette lettre et madame X nous a fait signer une offre d'achat Madame X nous a informé que l'offre d'achat et le mandat ERA n'étaient pas valable car mon mari n'avait pas signé (évidemment je suis venue seule, mon mari tétraplégique ne pouvant pas voyager aisément, nous pensions qu'une fois ma décision prise ce serait le notaire qui ferait signer une procuration à mon mari. Je pense qu'elle souhaitait avoir la totalité de la commission... Elle nous a assuré que cette pratique était normale ??? Nous avons donc acheté ce bien entre le propriétaire, madame X et nous. La totalité de la commission à madame X. Maintenant ERA me demande une somme en dédommagement correspondant à un peu plus que la commission totale (en fonction de leur barème).. Ont-ils le droit de réclamer cette somme ??? La fautive dans ce cas me parait être Madame X qui nous a semble-t-il mis la pression et nous a fait faire des "bêtises" ... Pourquoi ERA ne se retourne-t-il pas contre la mandataire madame X ??? Il me semble que si je dois payer ERA je suis une victime de mon ignorance en matière de pratique immobilière... Vais-je devoir payer cette somme ?. ERA peut-il m'assigner en justice... Aidez-moi ...merci cordiales salutations